**BORDEREAU D'ENVOI**

Le Maire de la Commune de BURTONCOURT,

à

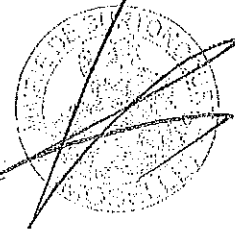
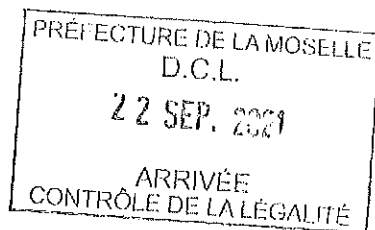
PREFECTURE DE LA MOSELLE
 Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
 Bureau du contrôle de légalité
 9, place de la Préfecture
 BP 71014
 57034 METZ Cedex

<u>DESIGNATION DES PIECES</u>	<u>NOMBRE</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<u>Délibération N° 24/2021</u> : Avenant a la convention Agestra (Médecine du travail)	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 25/2021</u> : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022	1 exemplaire	Pour contrôle de légalité
<u>Délibération N° 26/2021</u> : Décision modificative de crédits N° 02/2021	1 exemplaire	
<u>Délibération N° 27/2021</u> : Emprunt Crédit Agricole + Annexe	1 exemplaire	
<u>Nombre total des actes transmis :</u>	4	

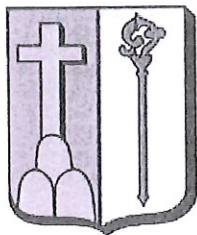
Burtoncourt, le 20 Septembre 2021.

Le Maire,

André HOUPERT



Delloz - AR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 19 Septembre 2021 – 10H00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 13 Septembre 2021.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / HOUPERT André / MICHEL Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 24 – 2021: AVENANT A LA CONVENTION AGESTRA (MEDECINE DU TRAVAIL)

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention N° 551 fixant pour 2021 la cotisation annuelle à 74,75 € HT par agent, et une indemnité compensatoire d'absence à 50,00 € HT.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le
Le Maire,

23 SEP. 2021

André HOUPERT



Burtoncourt, le 19 Septembre 2021.

Le Maire,

André HOUPERT



AVENANT A LA CONVENTION N°551

Entre :

- l'Association AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTE AU TRAVAIL, en abrégé AGE STRA, sise
1 RUE DE COURCELLES à METZ,

représentée par son Directeur Général, Monsieur Barry ANDRIANALIZAH,

d'une part,

- et la(le) COMMUNE DE BURTONCOURT, situé(e) 35 RUE DE LORRAINE à
BURTONCOURT,

représenté(e) par son représentant légal,

d'autre part,

il est convenu entre les parties que :

« Pour 2021, la cotisation annuelle a été fixée à 74,75 € H.T. par agent, et l'indemnité compensatoire
d'absence a été fixée à 50,00 € H.T. »

Fait à Metz, le 1^{er} septembre 2021

Le représentant légal
de la(du) COMMUNE DE BURTONCOURT,

Mr HUPERT Andre, Maire



Le Directeur Général
d'AGE STRA,

Barry ANDRIANALIZAH
Barry ANDRIANALIZAH.

Metz, le 1^{er} septembre 2021

COMMUNE DE BURTONCOURT
35 RUE DE LORRAINE
57220 BURTONCOURT

CONVENTION N°551

Objet : Avenant à la convention

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint un avenant pour l'année 2021 établi dans le cadre de la convention vous liant à AGESTRA relative au suivi individuel de vos agents.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous retourner un exemplaire de cet avenant **contresigné** par le responsable légal de votre établissement **le 30 septembre 2021 au plus tard** en privilégiant son envoi par email à l'adresse suivante :

sante-travail@agestra.org

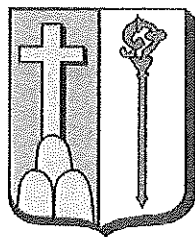
Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre service de Santé au travail

P.J. 1

Transmission par voie postale



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 19 Septembre 2021 – 10H00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 13 Septembre 2021.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / HOUPERT André / MICHEL Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 25 – 2021: Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 /gestion des amortissements des immobilisations / nouveau règlement financier.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'avis favorable du comptable public ;

Le Conseil municipal

CONSIDERANT :

- que l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1er janvier 2024 ;
- qu'en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106, les collectivités qui le souhaitent ont la possibilité d'anticiper l'échéance du 1er janvier 2024 en optant pour le cadre budgétaire et comptable M57 ;

- que conformément à l'article 1 du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis du comptable public, et que cet avis est favorable (lettre du receveur municipal du 02 juillet 2021),
- que l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 implique de modifier le mode de gestion de l'amortissement des immobilisations,

DECIDE :

- **d'appliquer à partir du 1er janvier 2022 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature ;**
- **de ne pas amortir ses actifs (hors 203x et 204x) conformément aux dispositions dérogatoires prévues pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 23 SEP. 2021
Le Maire,

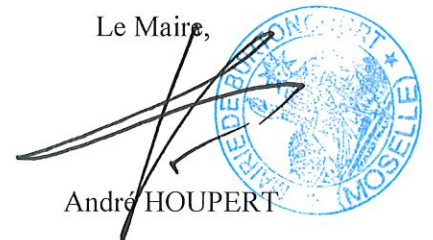
André HOUPERT

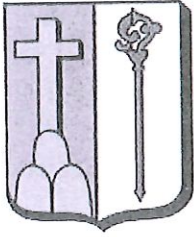


Burtoncourt, le 19 Septembre 2021.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 19 Septembre 2021 – 10H00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 13 Septembre 2021.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / HOUPERT André / MICHEL Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 26 – 2021: DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 02/2021

Le Maire de BURTONCOURT,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16 ;

Vu les crédits inscrits au budget aux l'article 2313 immobilisations en cours - constructions ;
 DECIDE d'affecter à l'article 2315, immobilisations en cours – inst. techn., insuffisamment doté les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Intitulé	Somme	Article	Intitulé	Somme
2313	Immobilisations en cours - constructions	- 1 200			
2315	Immobilisations en cours – inst. techn.	+ 1 200			
TOTAUX		/	TOTAUX		/

Délibération certifiée exécutoire,
 Burtoncourt, le 23 SEP. 2021
 Le Maire,

André HOUPERT

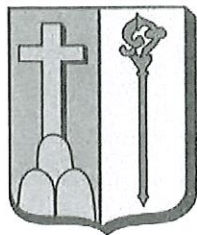


Burtoncourt, le 19 Septembre 2021

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 19 Septembre 2021 – 10H00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 07

Date d'envoi des convocations : Le 13 Septembre 2021.

PRESENTS : BEAUSEROY Raphaël / MERY Nicolas / NEWEL Sabine / BEAUSEROY Anabelle / JAGER Bruno / HOUPERT André / MICHEL Daniel.

ABSENTS EXCUSES : BUCHER Robert (procuration à MICHEL Daniel) / TALFUMIER Hervé / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 27 – 2021: EMPRUNT CREDIT AGRICOLE.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal sollicite auprès du Crédit Agricole de Lorraine, un emprunt pour réaliser des travaux d'investissement qui seront définis en annexe de la délibération.

- **Montant de l'emprunt : 30 000 €**
- **Type échéance : Trimestrielle**
- **Taux : 0.63 %**
- **Durée : 180 mois**
- **Montant échéance : 524.39 €**
- **Frais de dossier : 150.00 €**
- **TEG annuel proportionnel : 0.70 %**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le **23 SEP. 2021**
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 19 Septembre 2021.

Le Maire,

André HOUPERT



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 27 - 2021: PLAN DE FINANCEMENT
 DETAILLE DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS.**

<u>DEPENSES</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>MONTANT HT</u>
- Contenaires	12 000 €	- Subventions	12 800 €
- Trottoirs rue Lorraine	2 000 €	- Emprunt	30 000 €
- Plantations (régénération scolittes)	25 500 €	- Récupération TVA + taxe d'aménagement	6 500 €
- Aménagements de la Place	13 000 €	- Fonds libres	3 200 €
- TOTAL	52 500 €	- TOTAL	52 500 €

